Commune de MARSANNAY-LA-CÔTE

Nombre de conseillers en exercice..... 29
Nombre de conseillers présents..... 29
Nombre de votants..... 29

Département de la Côte d'Or
Arrondissement de DIJON
Canton de CHENÔVE

Délibération n° 2022-08

Nomenclature : 8.4 - aménagement du territoire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit mars, à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de MARSANNAY-LA-CÔTE, légalement convoqué par M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie.

Date de la convocation : le 2 mars 2022

Étaient présents :
- M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire ;
- Mmes Isabelle ALIBERT COLLOTTE, Julie BARNET, Sylvie BOUYSSOU, Corinne BUGAUT-MITTOU, Catherine CAZIN, Annick COURTOIS, Nathalie GAY, Marie GILLARD-HUGUENOT, Elsa GOUBALI, Véronique LE GRAND, Khadija MARZAQ, Catherine PAGEAUX, Maryse PATAILLE, Nicole VERPEAUX ;
- MM. Gérald BOUTET, David COLIN, Sébastien COUETTE, Emmanuel DUFOUR, Laurent FEBVAY, Frédéric FICHET, Jacquy GOUBET, Jean-François GUINOT, Éric GUYARD, Jean-Paul TRIMOULINARD.

Étaient absents et excusés :
- Mmes Sophie LAGNIER, Corinne PIOMBINO,
- MM. Dominique MARTIN, Florent ROYER.

Pouvoirs :
- Mme Sophie LAGNIER à Mme Nathalie GAY ;
- Mme Corinne PIOMBINO à Mme Maryse PATAILLE ;
- M. Dominique MARTIN à M. Jean-François GUINOT ;
- M. Florent ROYER à Mme Corinne BUGAUT.

La séance ouverte, Mmes Véronique LE GRAND et Nathalie GAY ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaires de séance.

REMPLACEMENT DU GÉNÉRATEUR D'AIR CHAUD DE L'ÉGLISE - APPROBATION DE L'OPÉRATION ET SOLLICITATION D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CÔTE D'OR DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJET « PATRIMOINE COMMUNAL »

Le chauffage de l'église « Notre-Dame-de-l'Assomption » est assuré par une ventilation d'air chaud produit par une chaudière au fioul située dans un local au rez-de-chaussée. Ce chauffage n'offre pas le confort nécessaire à l'accueil du public, et l'énergie utilisée contribue à l'émission de gaz à effet de serre.

Dans ces conditions, la commune souhaite procéder à la rénovation de l'installation de chauffage de l'église et installer un système de génération d'air chaud de dernière génération à condensation et alimenté en gaz.

Vu la décision n° 2021-13 du 12 février 2021 portant sollicitation financière à l'État, au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2021, et le Conseil départemental de la Côte d'Or, au titre de l'appel à projet 2021 « patrimoine communal » ;

Vu la délibération n° 2021-11 du 6 avril portant approbation du projet de remplacement du générateur d'air chaud de l'église ;

Considérant que le projet n'a pu être réalisé au cours de l'exercice 2021, la demande de subvention faite auprès du conseil départemental a dû être annulée, et la demande faite auprès de l'État, au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) déposée en 2021, est toujours en cours d'instruction ;

Considérant que le projet sera réalisé au cours de l'année 2022 et que les crédits sont inscrits au budget sur l'exercice 2022 ;

Considérant la nouvelle estimation transmise par le cabinet d'étude, d'un montant 81 250,00 € HT ;

Considérant les critères d'éligibilité de l'appel à projet 2022 « patrimoine communal » du conseil départemental ;

Considérant l'avis favorable de la commission « finances » réunie le 28 février 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

⇒ **d'adopter le projet de remplacement de l'installation de chauffage de l'église par un système de génération d'air chaud de dernière génération à condensation et alimenté en gaz pour un montant de 81 250,00 € ;**

⇒ **de solliciter une subvention sur ce projet auprès du département au titre de l'appel à projet 2022 « patrimoine communal » (taux de 30 %) selon le plan de financement suivant :**

Aide concernée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant sollicité
État - DETR 2021	66 450,35 €	35 %	23 257,62 €
Conseil départemental - patrimoine communal 2022	81 250,00 €	30 %	24 375,00 €
TOTAL DES AIDES		59 %	47 632,62 €
Autofinancement		41 %	33 617,38 €
TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS		100 %	81 250,00 €

⇒ **de préciser que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget de la commune ;**

⇒ **de s'engager à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Départemental au titre de ce projet ;**

⇒ **d'attester de la propriété communale de l'église « Notre-Dame-de-l'Assomption ».**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre,
À Marsannay-la-Côte, le 9 mars 2022

Le Maire,

MAIRIE DE MARSANNAY-LA-CÔTE (Côte-d'Or)

Jean-Michel VERPILLOT